Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_13-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint

Quorum : 18

Pouvoirs : M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 27 mars 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 2 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21mars 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-05-13

Objet : Désignation des représentants à l'Office des Sports et Loisirs du Pays d'Évran (OSLPE)

L'Office des Sports et Loisirs du Pays d'Évran (OSLPE) est une association qui a pour mission de gérer les activités sportives au sein de la salle des sports de Dinan Agglomération à Évran (Cap sports Évran) et au sein de celle de Plouasne (Cap sports Plouasne) ainsi qu'au centre nautique de Bétineuc à Saint André des Eaux (Cap sports nature).

L'OSLPE organise également une activité voile scolaire pour les enfants des écoles du Pays d'Évran ainsi que des activités sportives lors des vacances scolaires (Cap sports vacances et Cap sports été).

Les Maires des communes de Plouasne, Tréfumel, Saint-Juvat, Le Quiou, Saint André des Eaux, Évran, Saint-Judoce et les Champs-Géraux sont membres de droit.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Office des Sports et Loisirs du Pays d'Évran.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DESIGNE** en qualité de représentant titulaire à l'OSLPE :
  - Mme Alyssa PERMAL
- **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant à l'OSLPE :
  - M. Jacques BERNARD

MAIRIE D'EVRAN 22630

Fait à Evran, le 7 avril 2026

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_13-DE